

RÉHABILITATION DU COLLÈGE LOUISA PAULIN À MURET

2016 - 2018



architecture@cd31.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE
Maitre d'ouvrage
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9

G.G.R. (architectes)

BETEM Midi-Pyrénées (Bureau d'Etudes Techniques)

CRÉATION CD311606 / Juillet 2016



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !



LES OBJECTIFS DE CE CHANTIER

- Offrir à la communauté scolaire de Muret un établissement entièrement rénové, répondant aux dernières normes pédagogiques.
- Réaliser une opération permettant d'améliorer le confort des utilisateurs, de garantir une bonne performance énergétique des bâtiments et de permettre l'accessibilité des installations aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la sécurité des élèves en modifiant l'entrée principale du collège et en cédant à la commune le terrain nécessaire à l'implantation du parking bus.

Sources : CD 31 - Fond : © IGN - France Raster : 2012-DISO / 1-46 **Reproduction interdite**

La Haute-Garonne est le deuxième département le plus attractif de France et sa population est plus jeune que la moyenne nationale. Ainsi chaque année, ce sont plus de 1000 nouveaux collégiens qui arrivent sur notre territoire.

Le Conseil départemental étant responsable de la gestion et de la maintenance des collèges, c'est dans un souci de maillage territorial au plus près des familles qu'il accompagne les déplacements de population, en construisant des établissements là où la pression démographique est la plus forte et dans le souci de limiter autant que possible les temps de transport des élèves.

L'éducation est une priorité départementale. Apprendre dans de bonnes conditions est nécessaire pour que les jeunes puissent devenir des citoyens éclairés et autonomes. Ainsi, pour le mandat 2016-2021, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a voté un investissement de 100 millions d'euros pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de construction de collèges qui portera à 100 le nombre d'établissements sur tout le département.

LA PRÉSENTATION DU CHANTIER

Le principe de réhabilitation du collège Louisa Paulin pour une capacité de 700 élèves, avec un pôle des métiers de 72 élèves (3 champs pédagogiques: «Habitat», «Vente-distribution-magasinage» et «Hygiène-alimentation-services»), a été adopté par le Conseil départemental lors du vote du Schéma prévisionnel d'investissement 2007-2012 dans les collèges et a été enterinée lors du vote du nouveau PPI en janvier 2016.

> Le chantier consiste à:

- Mettre aux normes les bâtiments
- Restructurer les locaux actuels (démolition/reconstruction, réhabilitation lourde ou légère)
- Améliorer le confort thermique et les performances énergétiques
- Garantir l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite

> Montant des travaux: 10 900 000 € HT

Pour 9 200 m² de surfaces de locaux réhabilités ou créés, entièrement financés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

> Le chantier en détails

- Les locaux provisoires seront mis à disposition du collège durant la réhabilitation du bâtiment A (16 mois) et non durant la totalité du chantier
- Bâtiment A d'enseignement en R+3: restructuration lourde (démolition intégrale du second œuvre, démolition partielle du gros œuvre et extension du bâtiment)
- Bâtiment B actuel démoli au profit d'un nouveau bâtiment sur rue qui permet de réorganiser toute l'entrée du collège
- Bâtiment C: réhabilitation partielle concernant principalement locaux techniques, cuisine et enveloppe extérieure
- Bâtiments D et E (réhabilitation légère): nouveaux locaux créés, réfection des toitures et de l'enveloppe
- Logements de fonction: démolition (8) et reconstruction (5)
- Création de terrains de sports (handball; basket-ball) et de cheminements couverts
- Voiries, parkings intérieurs, cour de récréation et réseaux principaux sont refaits à neuf
- La création d'un nouveau parking bus par la ville de Muret

> Le chantier permettra:

- La restructuration et l'extension du bâtiment principal,
- La construction d'un nouveau bâtiment pédagogique,
- La réhabilitation des bâtiments du Pôle des métiers et de la demi-pension,
- La création d'un espace sportif et le réaménagement de la cour et des espaces verts,
- La reconstruction des logements de fonction,
- La cession de terrain pour la réalisation du parvis et du parking pour les bus.



PHASAGE DES TRAVAUX

Durée prévisionnelle globale des travaux: 27 mois

Les étapes de l'opération

LANCEMENT DES TRAVAUX Juin 2016



OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU NOUVEAU COLLÈGE
06 avril 2016

PHASE 1

Juillet à octobre 2016

Désamiantage des bâtiments, démolition des logements de fonction, mise en place du collège provisoire

PHASE 2

Novembre 2016 à février 2018

Réhabilitation (bâtiment A), construction (bâtiment B et logements de fonction)



PHASE 3

Juillet 2017

à juillet 2018

Réhabilitation (bâtiments C, D et E)



PHASE 4

Septembre 2017

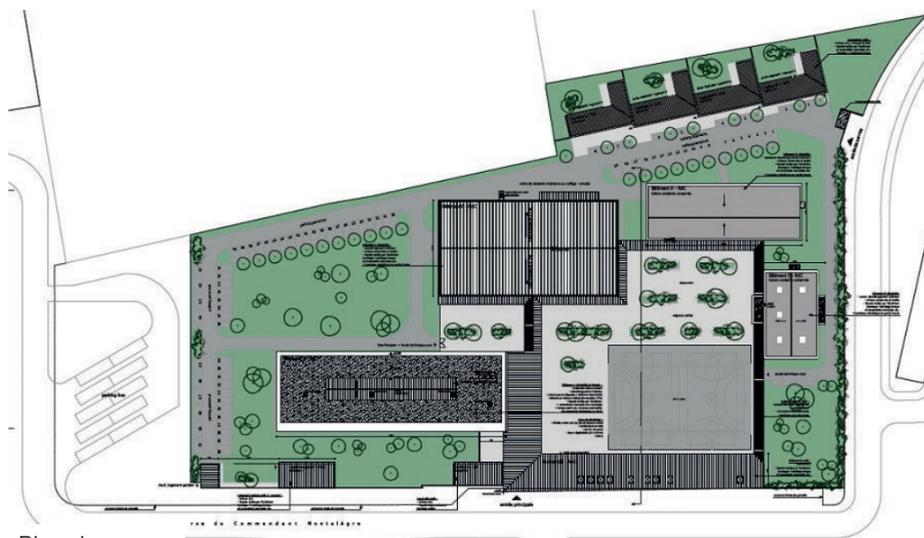
à août 2018

Voiries et parkings intérieurs



Août 2018

Livraison prévisionnelle



Plan de masse